

Hôpitaux publics en danger Claudine Ledoux et Didier Herbillon réagissent



Un article de notre dernier bulletin consacré aux territoires de santé par Joëlle Barat (Vice-Présidente du Conseil Régional déléguée à la santé et au handicap), soulignait la diminution des prérogatives du conseil de surveillance, qui a remplacé le conseil d'administration dans les hôpitaux, et faisait état de beaucoup d'inquiétudes sur le devenir des hôpitaux ardennais.

L'actualité confirme bien les craintes suscitées par la mise en oeuvre de la loi **hôpital, patient, santé, territoires** (HPST), dite loi Bachelot.

Claudine LEDOUX (Maire de Charleville-Mézières et Présidente du conseil de surveillance du centre hospitalier de Manchester), et Didier HERBILLON (Maire de Sedan et Président du conseil de surveillance du centre hospitalier), ont été destinataires pour information le 11 février de la copie d'un courrier de Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) de Champagne-Ardenne, adressé à Messieurs les directeurs des centres hospitaliers de Charleville-Mézières, de Sedan et de la clinique du Parc.

M. le directeur général de l'ARS a demandé aux directeurs d'établissement d'élaborer pour le 15 mars deux scénarii de regroupement répondant aux exigences suivantes :

- spécialisation des sites des deux centres hospitaliers en

respectant le principe d'exclusivité et de non concurrence,

- intégration des activités de court séjour publiques et privées au sein du centre hospitalier de Charleville-Mézières en partageant les activités sur le même site, notamment en chirurgie avec la clinique du Parc.



C. Ledoux et D. Herbillon s'étonnent qu'une démarche d'une telle ampleur, aux conséquences si lourdes pour les usagers et les personnels des établissements hospitaliers publics, soit décidée et s'engage sans consultation préalable ni information des conseils de surveillance et instances des hôpitaux concernés.

Ils ont demandé que les représentants des médecins, personnels, usagers et collectif de défense des hôpitaux publics, soient associés à la réflexion sur les regroupements envisagés par l'ARS.

Ils rappellent leur attachement à la qualité du service public hospitalier.

Les regroupements envisagés par l'ARS dans le cadre des mesures d'économies ne doivent pas remettre en cause l'existence d'une offre de soins de proximité pour les Ardennais, ni les meilleures conditions d'exercice pour les personnels.



Pour une Union des Maires toujours plus forte

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Claudine Ledoux.

CONCEPTION ET RÉALISATION

Jean-Marie Jolly

Tél : 03 24 27 30 68

N° SIRET : 430 220 723 00018

CREDIT PHOTOS

Jean-François Dromby ; David Janraitz ; Communes de Carignan, La Neuville-aux-Joutes, Charleville-Mézières, Asfeld.

Office de Tourisme de Revin.

IMPRESSION

IMPRIMERIE SOUPAULT

20 rue Jean Jaurès 08200 Sedan.

Tél : 03 24 27 33 73

Bulletin d'Adhésion à UNIMAIR (ou de renouvellement)

Mme M. Maire de la commune de _____

Nom : _____ Président de la Communauté de Communes de _____

Nombre d'habitants : _____

Madame la Présidente,

Veuillez trouver ci-dessous, notre adhésion pour 2011 à l'Association UNIMAIR, à raison de

Commune : 0,23 € par habitant.

EPCI : 0,12 € par habitant.

Adhésion individuelle : 8 Euros

Soit : _____ Euros.

Date et Signature,